



**BirdLife Norway**  
**(Norwegian Ornithological Society - NOF)**

Sandgata 30 B  
N-7012 Trondheim  
Norway

Phone: (+ 47) 73 84 16 40  
Bank: 4358.50.12840  
Org.nb.: 970 089 748 NVA

e-mail: [nof@birdlife.no](mailto:nof@birdlife.no) internet: [www.birdlife.no](http://www.birdlife.no)

---

Monsieur Bernard CAZENEUVE  
Ministre de l'Intérieur  
Hôtel de Beauvau  
Place Beauvau,  
75008 Paris  
France

Your ref.	Your contact person	Our ref.	Our contact person	Date
	Monsieur Bernard CAZENEUVE	2014-531/350.9	Kjetil Aa. Solbakken	04.09.2014

***Objet : Demande d'arrêt du braconnage des ortolans et des pinsons dans les Landes***

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Je souhaite par la présente attirer votre attention sur des pratiques qui, cet automne 2014, continuent de mettre en péril des espèces protégées dans le département des Landes, au mépris des engagements internationaux de la France. Il s'agit du braconnage des Bruants ortolans qui sévit du 20 août au 25 septembre, et de celui des pinsons qui se déroule du 20 octobre au 30 novembre chaque année. Sous prétexte d'une tolérance officieuse de l'Administration, l'Etat ne met pas concrètement en œuvre les mesures qui s'imposent pour empêcher, contrôler et sanctionner ces pratiques.

Ces espèces sont pourtant protégées au niveau national et européen. Certaines d'entre elles sont menacées comme en témoignent les rapports publiés en 2012 par le service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle de Paris. La forte baisse, peut-être d'un facteur cinq, du nombre annuel de captures de Bruants ortolans depuis le début des années 2000 où il avoisinait les 50.000, n'est par exemple que le sinistre reflet de la forte baisse des effectifs de l'espèce au niveau européen. De la même façon, la capture des pinsons effectue un grave prélèvement dans les populations en danger de Pinsons du Nord, mais aussi d'autres espèces protégées : dans les faits, les pinsons ne sont pas les seules cibles de ce braconnage (on voit des pièges tendus pour capturer des chardonnerets, des linottes, des verdiers, etc., autant d'espèces strictement protégées).

Chaque année, des faits flagrants de braconnage sont rapportés aux autorités (ONCFS, gendarmerie ou police selon les cas). Très peu de procès-verbaux sont pourtant dressés et, lorsqu'ils le sont, très peu de procédures aboutissent... En outre, les faits signalés ne sont jamais interrompus par les autorités. Les quelques procédures qui aboutissent (moins de 10 chaque année), initiées par l'ONCFS pour des installations dépassant le cadre de la tolérance orale, ne représentent qu'une très faible proportion des quelques centaines de sites de captures actifs suivis et dénoncés par les associations de protection de la nature, eux-mêmes ne

représentant qu'une partie de la réalité. La bonne application de la Loi dans d'autres départements, y compris voisins, démontre par contraste l'anomalie de la situation landaise.

Alertée de cet état de fait en 2013, la Commission Européenne a mis la France en demeure de respecter dans les plus brefs délais ses obligations au regard de l'article 5 de la directive du 30 novembre 2009 sur la conservation des oiseaux. La France a répondu en assurant la Commission de sa bonne volonté. Force a été de constater que, contrairement aux engagements pris et répétés, la campagne 2013 s'est déroulée sans changement notable du nombre d'agents de l'ONCFS sur le terrain landais, ni de leurs compétences ou de leur engagement notamment au regard des installations de taille compatible avec la tolérance préfectorale, qui de surcroit avait été réitérée oralement.

Je vous demande instamment de tout mettre en œuvre pour que cette saison de braconnage des ortolans et pinsons soit la dernière. L'action concertée des moyens de l'Etat (au niveau national et préfectoral), des forces de police et de la Justice doit être déployée afin de mettre un terme à l'application d'un Droit Coutumier qui non seulement porte atteinte à la biodiversité, mais ternit l'image internationale de la France.

Dans l'espoir d'une véritable prise de conscience de la part de l'Etat Français, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'expression de ma considération.

Cordialement,



Kjetil Aa. Solbakken, director